Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procuration : 3
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/06/2026
Affichage en date du : 29/06/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le six juillet, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Arnaud RECHER qui a donné procuration à Mme Solène BALCON, Mme Julia JORDAN à Mme Audrey CAMPOS, et M. Patrick VENTER à M. Jean-Luc BATANY.

Secrétaire de Séance : M. Arnaud RECHER

N° **2026-07-06-05**

Objet : **Modification du tableau des emplois**

Rapporteur : Jean-Luc BATANY

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois en vigueur,
Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 18 juin 2026,
Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances, personnel, communication » du 25 juin 2026,

Monsieur Jean-Luc BATANY, adjoint au Maire délégué au personnel, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il leur appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Direction générale

Suppression d'un poste d'assistante de direction générale

Lors de la séance du 30 juin 2025 du Conseil municipal, un poste à temps complet d'assistante de direction générale avait été créé, en doublon de l'existant, afin d'envisager le recrutement anticipé

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_05-DE

d'un fonctionnaire dans la perspective du départ en retraite de l'assistante du Maire et du DGS. La titulaire ayant désormais pris sa retraite, il est proposé de supprimer le poste créé en doublon.

Direction Dynamique de la Vie Locale

Création d'un poste de chargé(e) de développement culturel à temps complet – catégorie B

Le service culture-animation est actuellement composé d'une coordinatrice culturelle à temps complet et d'un animateur théâtre à temps non complet (17,5 %). Cette organisation apparaît aujourd'hui insuffisante au regard des missions effectivement assurées par le service et des enjeux de développement de la politique culturelle de la collectivité.

Depuis deux ans, un agent contractuel intervient au sein du service, d'abord dans le cadre du remplacement du congé maternité de la coordinatrice culturelle, puis en renfort de l'équipe.

L'expérience acquise durant cette période a mis en évidence que le fonctionnement du service repose désormais sur un volume d'activité nécessitant l'intervention de plusieurs agents.

La préparation et la coordination de la saison culturelle, l'organisation des manifestations, le développement des partenariats, la communication ainsi que le suivi administratif et logistique des projets représentent une charge de travail croissante, particulièrement marquée lors de la saison estivale.

Par ailleurs, le projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle va engendrer de nouveaux besoins en matière de programmation, de coordination, de gestion et de développement culturel. Cet équipement structurant implique d'anticiper dès à présent le renforcement des moyens humains du service afin de garantir un fonctionnement adapté aux ambitions culturelles de la collectivité.

Dans ce contexte, la création d'un poste de chargé(e) de développement culturel à temps complet apparaît nécessaire afin d'assurer la continuité et le développement du service public culturel, ainsi que la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse et pérenne.

Suppression d'un poste d'animateur théâtre – catégorie B

Le tableau des emplois pour le service Culture-Animation fait en réalité apparaître deux postes d'animateur théâtre à temps non complet. Cependant, une partie des missions a été reprise par la coordinatrice culturelle. Il est donc proposé de supprimer le 2nd poste d'animateur théâtre, à 17,8% du temps complet, qui est vacant depuis la rentrée de septembre 2025.

Modification du temps de travail d'un poste d'enseignant en accordéon chromatique

L'occupante actuelle du poste d'enseignant en accordéon chromatique ayant annoncé son départ de la collectivité, un travail de mise à plat a été mené pour identifier le besoin dans la perspective d'un recrutement. Ainsi, une annonce est parue pour un poste à 24,17% du temps complet. Il convient donc d'ajuster le temps de travail actuel (25,83%).

Direction Technique

Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent spécialité couverture-maçonnerie

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_05-DE

Le tableau des emplois comprend actuellement un poste d'agent polyvalent spécialité couverture-maçonnerie à temps complet au sein du service CTM, vacant depuis plusieurs années.

Ce poste n'est plus pourvu depuis la mise en arrêt maladie de l'agent titulaire, suivie de sa mise à la retraite pour invalidité en 2024. Durant cette période, les missions correspondantes ont été réorganisées au sein du service et les besoins ont évolué, permettant d'assurer la continuité des interventions sans remplacement sur ce poste spécifique.

Au regard de cette vacance durable et de l'organisation actuelle du service, il apparaît opportun de procéder à la suppression de cet emploi du tableau des emplois afin de tenir compte des besoins réels de la collectivité et d'actualiser l'organisation des services.

Direction Enfance Jeunesse Education

Modification du temps de travail de deux postes d'animateurs périscolaires

Plusieurs postes sont actuellement vacants au sein du service vie scolaire :

- un poste d'animateur périscolaire à 83% ;
- un poste d'animateur périscolaire à 84% ;
- deux postes d'animateur périscolaire à 65%.

Les postes dont le taux d'emploi est supérieur à 80% correspondaient à des postes polyvalents animation/entretien. Les missions d'entretien ont été redistribuées au sein du service d'entretien des locaux. Seules les missions d'animation nécessitent d'être pourvues. Il est donc proposé de revoir les taux d'emploi des deux premiers postes pour les faire correspondre à des postes d'animation, soit à 65%, et d'ouvrir à candidatures 4 postes d'animation périscolaire à 65%.

Modification des intitulés et du temps de travail au sein du service de restauration

Afin de conserver une cohérence des postes dans les différents groupes scolaires, plusieurs modifications sont proposées :

Chaque cuisine satellite doit disposer de deux fonctions :

- **1 référent hygiène et HACCP** (temps de travail théorique : 90 %), dont le poste doit être ouvert jusqu'au grade d'agent de maîtrise principal ;
- **1 second de cuisine** (temps de travail théorique : 80 %), dont le poste doit être ouvert jusqu'au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Il en découle :

- des **modifications d'intitulés des postes** au sein des cuisines satellites pour aboutir à ces dénominations ;
- des modifications du grade maximum pour certains de ces postes ;
- l'école Anita Conti accueillant la cuisine centrale, il n'y a pas de « référent hygiène et HACCP » au sein de ce groupe scolaire : le poste ainsi nommé devient « agent de propreté et d'hygiène » ;
- le poste de « référent hygiène et HACCP – Kroas Saliou », dont l'occupante actuelle part en retraite au 3 juillet, passera **de 80 à 90%** au 01/08/2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_05-DE

- les postes de « référent hygiène et HACCP » et de « second de cuisine » actuellement occupés par des titulaires ne voient pas leur taux d'emploi modifié ;
- un poste de référent hygiène et HACCP à 80% sera vacant au 1er juillet (départ en retraite pour invalidité de la titulaire). Pour répondre aux besoins du service, il est proposé de **transformer ce poste vacant** en poste de **« second de cuisine – Rosa Bonheur »** afin de pouvoir recruter un fonctionnaire à partir du 1er juillet, et avant le 1er octobre, date du départ en retraite de la titulaire du poste de second de cuisine ;
- le poste occupé par cette dernière personne, qui sera donc libéré au 1er octobre, dispose d'un taux d'emploi de 90%. Il sera supprimé à la prochaine modification du tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***APPROUVE*** les modifications proposées au tableau des emplois du personnel communal,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Arnaud RECHER

MAIRIE DE PLOUZANÉ
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 juillet 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT